

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/09/122

Objet : 122 - Signature d'un contrat de location triennale dans le cadre des illuminations de Noël 2025-2026-2027

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'illuminer la ville durant la période de Noël,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de location triennale avec BLACHERIE ILLUMINATIONS SAS – 22 allée des Bourguignons, ZI – 84 400 APT - pour les montant suivants :
 - 2025 : 10 915, 30 € HT
 - 2026 : 10 915, 30 € HT
 - 2027 : 10 915, 30 € HT

dans le cadre des illuminations de Noël 2025, 2026 et 2027.

Fait à Vire Normandie, le 8 septembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250918-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2025
Publication : 18/09/2025

Décision du Maire n°2025/09/122 du 8 septembre 2025



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.